

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026

Délibération n°
20260715-04

L'an deux mille vingt-six et le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 14
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma, Mme BOCHATON Isabelle, M. BECHET Hervé, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
7 juillet 2026

Absents : Mme NEPLAZ Sandra (pouvoir à Mme METRAL Laure), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme SERVOZ Nathalie (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), M. CHESSEL Pascal (pouvoir à M. GRAS Jean-François), M. THIERY Benoit (pouvoir à M. BOCHATON Philippe).

A été nommée secrétaire : Mme GUYOT Patricia.

OBJET

SYANE – ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL ENERGIE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 JUL. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

16 JUL. 2026
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal les objectifs et missions du conseiller énergie, ainsi que les conditions d'adhésion, qui sont formalisées dans une convention entre la commune de LARRINGES et le SYANE.

Dans le cadre de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », le SYANE propose des services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition énergétique, tels qu'un service de Conseil Énergie qui permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien compétent à un coût maîtrisé.

Cet accompagnement est effectif dès que la commune adhère à la compétence « Contribution à la Transition Énergétique et Numérique ».

Les conditions d'adhésion au conseiller énergie, formalisées par convention signée entre le SYANE et la commune, sont les suivantes :

- Engagement de la commune sur 4 ans
- Commande de bouquet(s) d'options à la signature de la convention ou ultérieurement lors des bilans annuels
- Commande d'options individuelles ou activation des options de bouquet tout au long de la convention
- Montant de la cotisation voté chaque année par le Comité Syndical et pouvant, par conséquent, être amené à évoluer sur la durée de la convention, sans qu'il soit nécessaire de signer un avenant à la convention
- Coût de l'adhésion :
Pour le socle le coût s'élève à 1 € par an et par habitant (DGF) pour l'année 2025, auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an
Pour les options à :
1 800 € pour le bouquet de 10 jours d'options
220 € / jour d'option hors bouquet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syane approuvés le 11 décembre 2025,

Considérant que la commune de LARRINGES souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques, mais qu'elle ne dispose pas de moyens techniques internes suffisants pour la mettre en œuvre,

Considérant le souhait de la commune de LARRINGES d'adhérer au service de Conseil en énergie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune de LARRINGES au service de Conseil Energie du SYANE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service,

Autorise Monsieur le maire à commander les options individuelles et bouquets d'options pendant la durée de la convention dans la limite de 1 800 Euros.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 15 juillet 2026

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Patricia GUYOT